

Sommaire du règlement intérieur du musée du Louvre

Préambule

Article 1 - Rappel des droits et obligations des agents publics

- 1.1 Les droits
- 1.2 Les obligations

Article 2 - Présence au travail

- 2.1 Temps de travail du personnel
 - 2.1.1 Cycles de travail
 - 2.1.2 Contrôle et gestion du temps de travail
 - A/ Contrôle automatisé du temps de travail
 - B/ Heures excédentaires
 - C/ Heures supplémentaires
- 2.2 Gestion des congés et des autorisations d'absence facultatives et de droit
 - 2.2-1 Congés et absences autorisés
 - 2.2-2 Compte épargne temps
 - 2.2-3 Congé maladie
 - 2.2-4 Absence imprévue
- 2.3 Participation à des mécénats
- 2.4 Consignes liées à la présence au sein de l'établissement

Article 3 - Règles d'hygiène et de sécurité

- 3.1 Principe
- 3.2 Consignes en matière d'hygiène
 - 3.2-1 Repas
 - 3.2-2 Alcool et produits stupéfiants
 - 3.2-3 Tabac
 - 3.2-4 Vestiaires et installations sanitaires
- 3.3 Consignes en matière de sécurité des personnes et des biens
 - 3.3-1 Contrôle des accès
 - 3.3-2 Consignes de sécurité des équipements de travail et installations
 - 3.3-3 Respect des consignes incendie
 - 3.3-4 Utilisation des engins motorisés de l'établissement
 - 3.3-5 Utilisation des moyens de protection
 - 3.3-6 Locaux techniques et aire de livraison
 - 3.3-7 Vigie technique
 - 3.3-8 Droit de retrait
 - 3.3-9 Accident de travail et de service, accident de trajet
- 3.4 Dispositions en matière de santé et surveillance médicale
 - 3.4-1 Surveillance médicale
 - 3.4-2 Signalement des problèmes en matière d'Hygiène et de Sécurité

Article 4 – Manquements aux obligations ou aux règles de sécurité

- 4.1 Sanctions encourues
 - 4.1-1 Agents titulaires
 - 4.1-2 Agents non titulaires
- 4.2 Enclenchement d'une procédure disciplinaire
- 4.3 Composition et rôle du conseil de discipline
- 4.4 Application des sanctions